



Demande de droit apres le décès de mon mari

Par **ndeye**, le **08/05/2008** à **22:13**

bjr mon mari etait d origine français on s est marié le 4 juin 2007 et il venait regulierement me rejoindre au senegal la derniere fois qu il est parti c etait le 9 janvier 2008 et on m a appelé pour me dire qu il est decede le 22 janvier 2008 alors qu il s appretait à rentrer au senegal apres allé voir sa maman a la maison de retraite rnrnje coordonne avec le notaire du departement qui m a dit qu il n y avait pas de testamnt alors que mon defunt mari m avait dit un jour j ai changé mon testament et j ai mis ton nom là dessus donc saman et moi sommes ses heritieres ce que m a meme dit le notaire en ma disant qu il n y avait pas de testamentrnrnil etait enseignant en disponibilité pendant presque 2 ans mais le rectorat me dit tout dernièrement que j ai pas droit a la pension de reversion et au capital décès et ça m etonne beaucouprnrnla securité sociale aussi m a dit la meme chose alors qu il etait affilié a la mgenrnrnet etant donné que je travaille pas car mon mari m avait demandé de rester avec lui quand il venait me trouver et de ce j ai tout arrêté rnje vous demande de me dire ce que je dois faire car c est difficile pour moi rnje ne sais que faire et je ne savais pas que ça se passait ainsi en france rnmerci à vous et j attends impatiemment votre reponse

Par **Visiteur**, le **08/05/2008** à **23:42**

Bonsoir,rnrnPrenez rapidement contact avec un notaire que vous chargerez de la succession, car si vous êtes mariée en France et que vous n'avez pas d'enfants, NI LUI AVANT VOTRE MARIAGE, vous êtes de fait héritière d'une partie de la succession et sa Mère de l'autre partie.rnrnCordialement